

Enquête Publique du Projet Eolien de Santigny

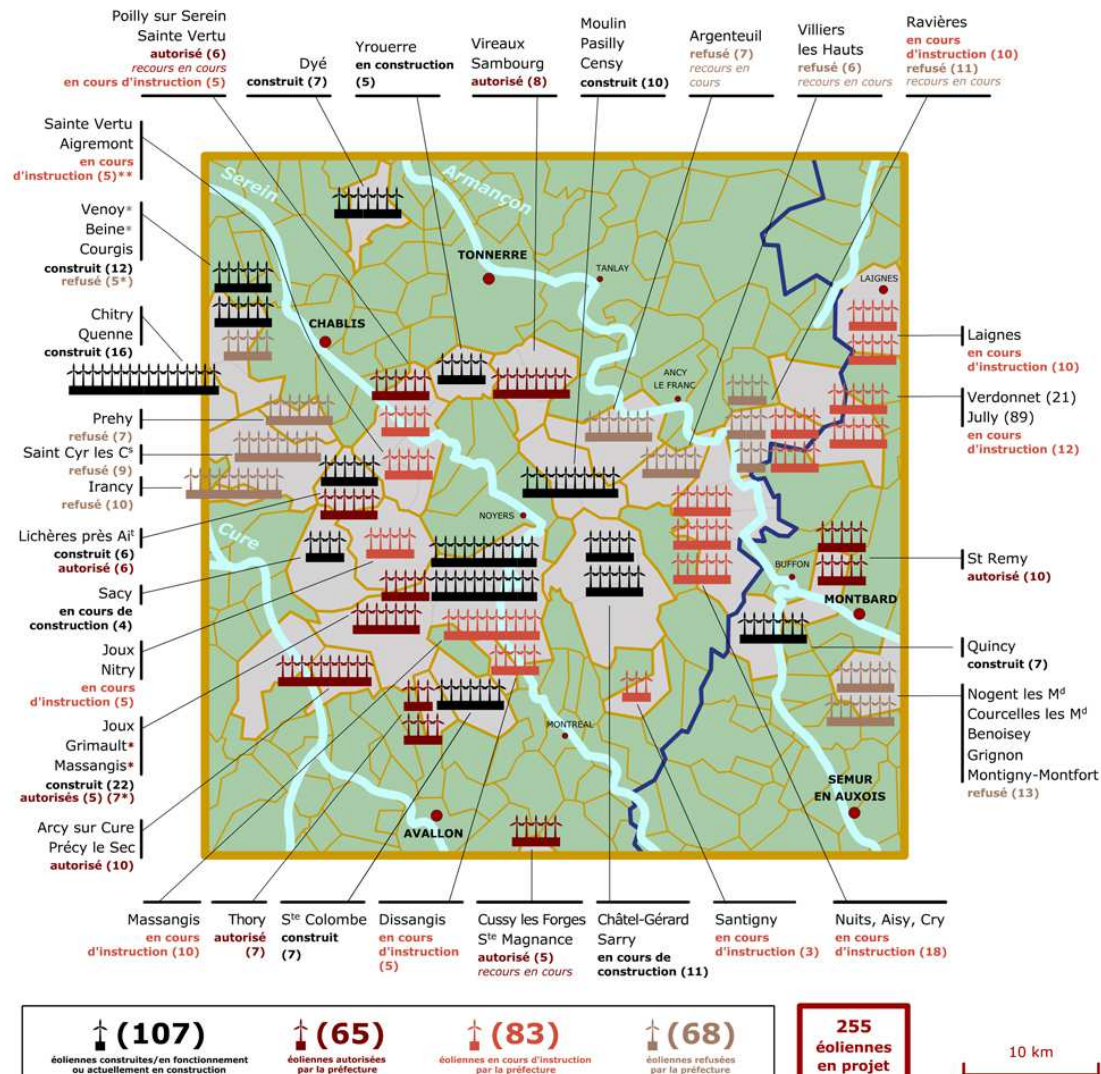
du 8 septembre 2020 au 9 octobre 2020

Document d'information de la part de :

- A.P.F.A. – association Paysages et Forêts de l'Armançon
(W892001475) - Mairie-89310 Etivey
- E.P.P.S. – Environnement et Patrimoine en Pays du Serein
() – Sainte Vertu
- LES HAUTS DE L'AUXOIS Association (W892000853) Epoisses)
- S.H.V.S. - Sauvegarde de la Haute Vallée du Serein
(W892004572)-Mairie-89440 Annoux

MORATOIRE

SANTIGNY = SATURATION / 120 machines / 20 KMS (source ABOWIND)



SANTIGNY = ENCERCLEMENT

-de l'avis de la MRAE (page 11) Le projet ne résulte d'aucune analyse de variantes à l'échelle de la communauté de communes du Serein. La MRAE recommande au pétitionnaire d'expliquer le choix de la ZIP à cette échelle, sur la base d'une analyse multicritères (environnementale, technique, paysagère et patrimoniale). Le choix d'implanter les éoliennes en forêt communale semble **plus relever de critères d'opportunités foncière que de critères environnementaux.**

-Extrait page 32 de la réponse ABOWIND Il a été choisi de développer le projet à proximité de parcs proches en fonctionnement ou en projection,

-dans le but de « densifier » le territoire actuel. Enfin, la zone de Santigny

- paraissait également propice au bon déroulement d'un projet éolien, **par la bonne acceptation locale (?) et le soutien politique conséquent (?).** Développer le projet sur cette commune a également permis de s'affranchir des situations concurrentielles

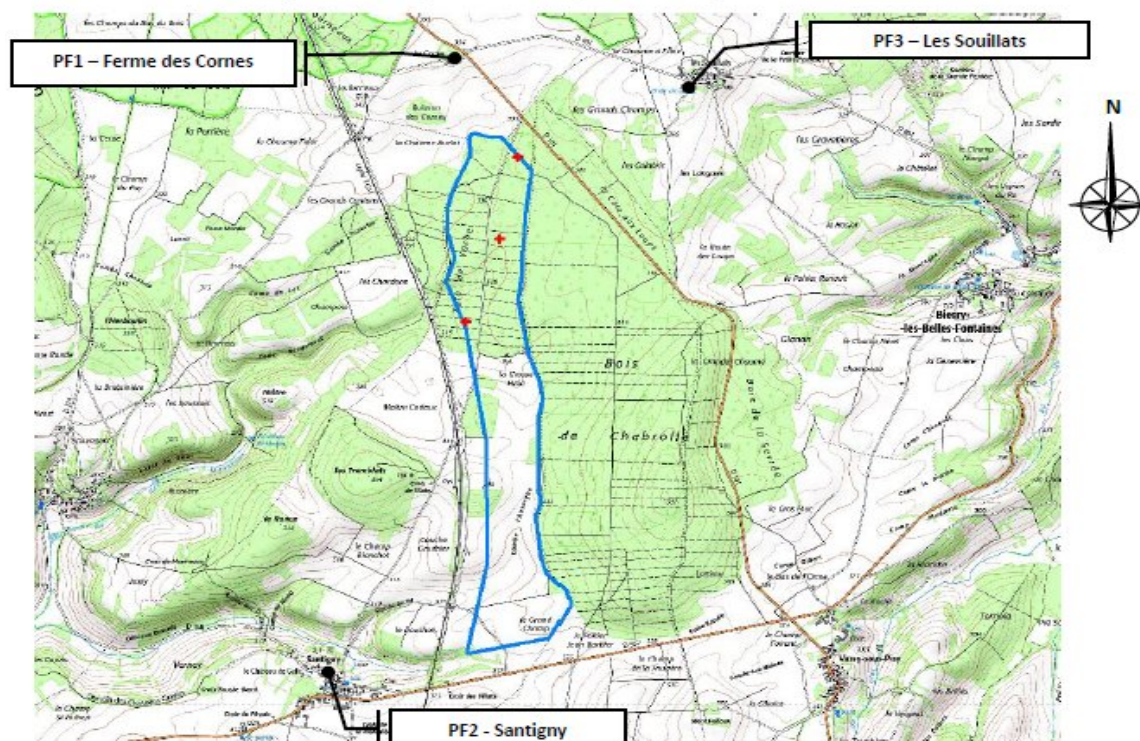
SANTIGNY = PAS DE GARANTIES POUR LES CHIROPTERES

Mesure de compensation forestière : Le pétitionnaire propose une mesure compensatoire consistant en la mise en place d'îlots de sénescence pour une surface de 5 ha ainsi que le reboisement de 5,14 ha ou le versement d'une indemnité au fond forestier national. Ces mesures de compensation de la perte d'habitat pour l'avifaune forestière et les chiroptères doivent être garanties et pérennes. En conséquence, à défaut de maîtrise foncière des parcelles des îlots de sénescence,

la MRAe recommande que l'étude d'impact soit complétée par un conventionnement ou par la présentation d'un bail emphytéotique

la MRAE n'a pas confiance dans ABO pour compenser la destruction de la forêt ... !

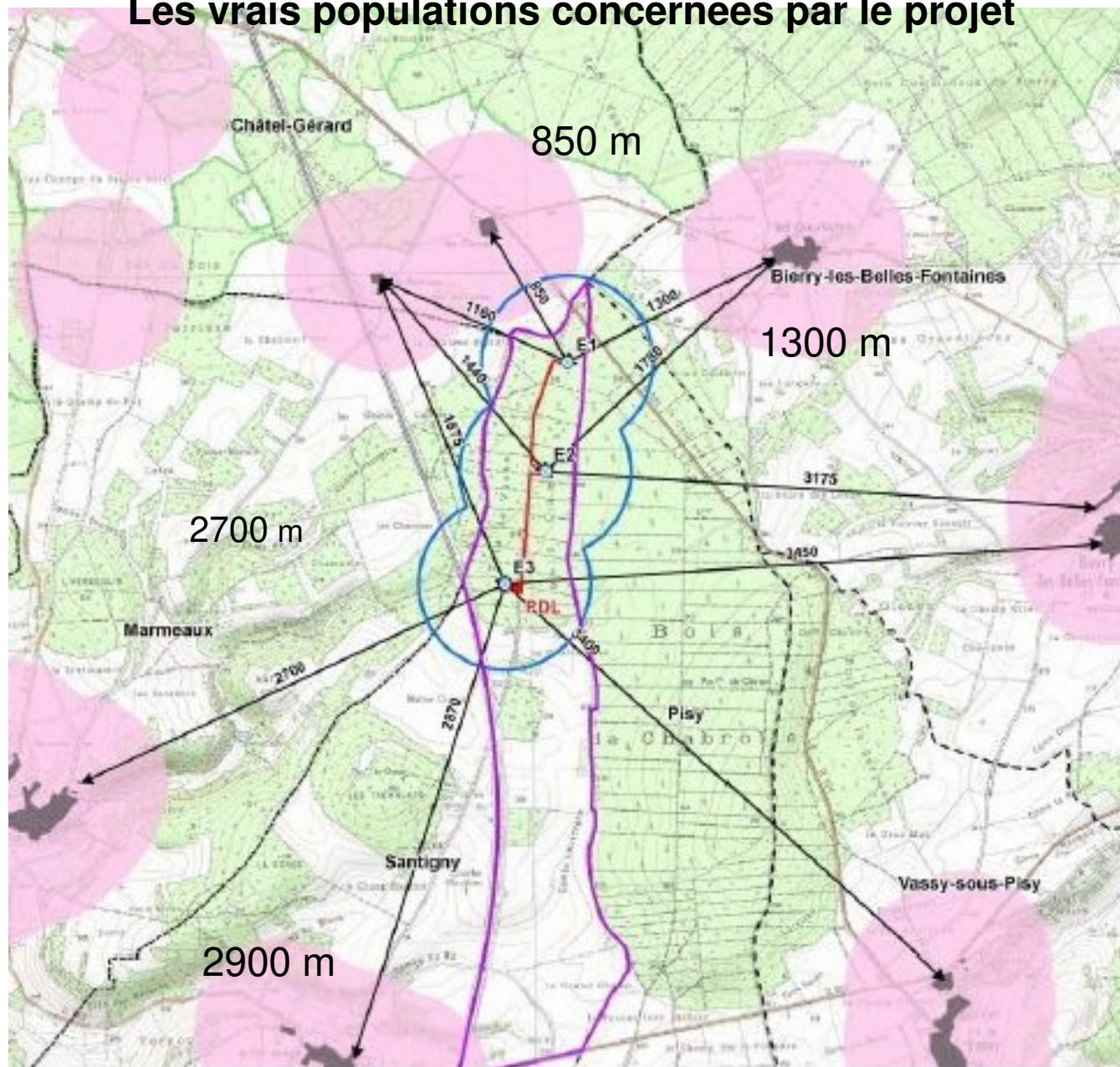
Planche 2 - Zone d'implantation du parc éolien et positions des points de mesures



Légende :

PROJET SANTIGNY = IMPACTS - SOUILLATS-BIERRY-MARMEAUX

Les vrais populations concernées par le projet



SANTIGNY = IMPACTS PREVISIBLES / AVIFAUNE

Cigogne noire 1 Milan Royal 2 (43 en migration pré-nuptiale)

Aigle Botté = 1 (15 espèces vulnérables menacées)

Tableau 16. Degré de vulnérabilité des oiseaux nicheurs contactés sur la ZIP.

Espèce	AN I	France	Bourgogne		Patrimonialité	Abondance sur la ZIP	Enjeux	Niveau de sensibilité	Niveau de vulnérabilité sur la ZIP
Alouette des champs		0,5	0,5		1	3	4	1	Modéré
Autour des palombes					0	1	1	1	Faible
Bondrée apivore	1	0	0	0,5	1,5	1	2,5	1	Modéré
Busard cendré	1	0,5	1		2,5	1	3,5	1	Faible
Busard Saint-Martin	1	0	1		2	2	4	1	Modéré
Buse variable		0	0		0	3	3	2	Assez fort
Chouette hulotte		0	0		0	2	2	1	Faible
Cigogne noire	1	1	1		3	1	4	2	Fort
Corneille noire		0	0		0	2	2	1	Faible
Effraie des clochers		0	0,5		0,5	1	1,5	1	Faible
Epervier d'Europe		0	0		0	1	1	1	Faible
Etoumeau sansonnet		0	0		0	2	2	1	Faible
Faucon crécerelle		0,5	0		0,5	3	3,5	1	Modéré
Hirondelle de fenêtre		0,5	0,5		1	1	2	1	Faible
Hirondelle rustique		0,5	1		1,5	2	3,5	1	Modéré
Loriot d'Europe		0	0		0	1	1	1	Faible
Milan noir	1	0	0		1	2	3	2	Assez fort
Milan royal	1	1	1		3	2	5	2	Fort
Pic noir	1	0	0		1	2	3	1	Modéré

Les niveaux de vulnérabilité sont susceptibles de varier en fonction du milieu dans lequel les éoliennes seront implantées.

Espèces à vulnérabilité forte

Le présent document est une propriété intellectuelle de WIND
Dossier de demande d'autorisation environnementale - Cahier n° 3a



Milan noir découvert sous une éolienne de Moulins-en-Tonnerrois



Vous désirez en savoir plus à ce propos : Mr Ph. Lardin, Maire de Pasilly est disposé à vous répondre

Attention : avec 43 nids autour de la Zone d'Implantation Potentielle de SANTIGNY , ce type d'accident répétitif n'est pas exclu.

Avis de la Direction Départementale des Territoires (DDT)

Les compléments apportés au dossier en matière d'évaluation des incidences Natura 2000 sont insuffisants. En effet il est désormais établi qu'une espèce représentative **du site Natura 2000 (le Grand Murin)** est susceptible de fréquenter la ZIP et il est par conséquent nécessaire que soit évalué l'impact du projet sur cette espèce.

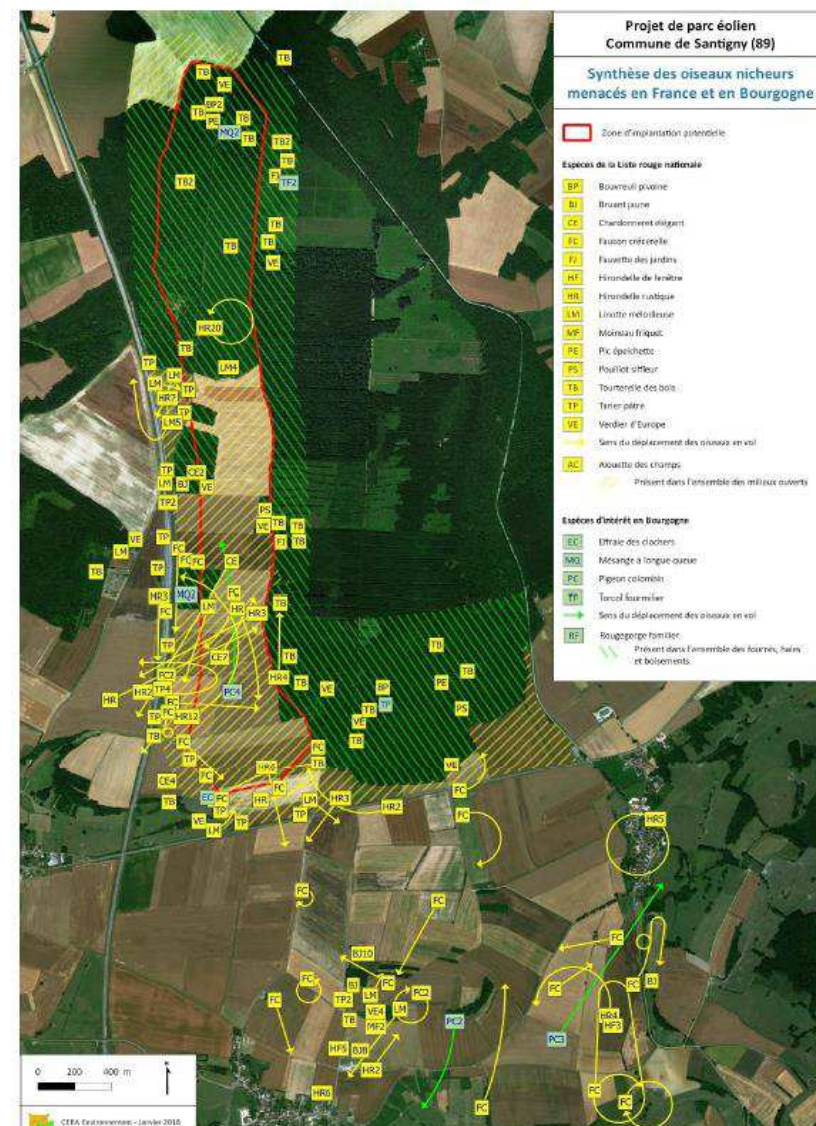
Or, l'étude ne traite que de l'effet « collision » et de l'effet « perte de territoire » au regard de la perte directe liée à la construction d'une éolienne. En terme de perte de territoire de chasse, l'impact lié à l'effarouchement n'est pas étudié.

Il est demandé de compléter l'évaluation des incidences en prenant en compte l'effet « effarouchement » causé par les éoliennes. Pour cela, la thèse de Barré- Muséum peut constituer une base documentaire intéressante.

MRAE page7

« Pour rappel, la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères et EUROBATS recommandent d'exclure les éoliennes des zones boisées »

Carte 6. Inventaires 2016, localisation des oiseaux nicheurs menacés en France et/ou en Bourgogne, toutes périodes (sauf hivernale).



SANTIGNY = EXEMPLE DE PHOTOMONTAGE / PISY

Impossible de voir les éoliennes – image trop « pale » pour être lisible

« Concernant la teinte des éoliennes sur les photomontages, leur RAL est automatiquement calculé par le logiciel selon les conditions de prise de vue (heure, luminosité, météo, orientation et angle du soleil, ...). Modifier

manuellement le contraste des éoliennes sur les photomontages rendus (même pour les compléments

demandes), enlèverait toute objectivité à l'étude et laisserait les impacts visuels à l'appréciation

même du

monteur. (ABOWIND)

- REFUS DE CORRIGER LES PHOTOMONTAGES



SANTIGNY = LA VALSE DES CHIFFRES

REFERENCES A D'AUTRES PARCS FAUSSES !

Chap 1.3 A été sélectionné en raison de son expertise par qui ???

Parc de Villiers les hauts : refusé par préfecture Yonne , ABOWIND a intenté un recours en Justice

Parc Migé : accepté et installé

Parc Clamecy-Oisy : catastrophe déficitaire manque de capitaux propre etc.....

. Journal du Centre : Cinq ans après sa mise en service, le parc éolien de Clamecy-Oisy

affiche un fort déficit (2017) : 2,3 millions !

Malgré un apport de 2,4 millions , nouveau déficit de 380.000 euros en 2018

ABO prétend ne plus être propriétaire mais le siège de l'acquéreur est à la même adresse ..

EVALUATIONS TECHNIQUES FANTAISISTES :

La capacité estimé en nominal est de 3.4 MW **ABO WIND promet donc un rendement de 37 %**

Du jamais vu en France ! le rendement généralement constaté est de 23 % .

Tableau 3 plan d'affaires prévisionnel Heures annuelles : 8760 - heures de production = 2882 h facteur de charge de 33 %

SANTIGNY = REVENDU AUX TCHEQUES PAR SON FINANCIER ALLEMAND ?

- « Le tchèque CEZ acquiert huit projets éoliens (ABOWIND) supplémentaires en France
- [AFP](#)
-
- *Publié le 18.01.2019 par [AFP](#)*
- La compagnie d'électricité tchèque CEZ a repris en France huit projets d'éoliennes (d'ABOWIND) qui s'ajoutent à neuf autres projets déjà en préparation dans ce pays, a-t-on appris vendredi auprès de l'acquéreur »
- Prévisionnel faux
- 2.2.1.2 Montant de 17,5 millions d'euros : pour 3 machines ?
- pour comparaison : **12 millions pour 5 machines** comparables chez NEOEN,
- **22.5 millions pour 10 machines** chez SOLVEO
- Tableau 3 plan d'affaires prévisionnel Heures annuelles : 8760 - heures de production = 2882 h facteur de charge de 33 %
- **Qui vend les éoliennes ? à 5.8 millions pièce** c'est presque trois fois le prix normal ! d'où interrogations ?
- **Pour mémoire SENVION le fournisseur des turbines (de Sarry) vient d'être racheté après son dépôt de bilan.** Les Allemand ne subventionnent presque plus l'éolien inefficace et hors de prix.

Citation du dossier promoteur

« La Communauté de communes du Serein, dans laquelle s'inscrit le projet de parc éolien de Santigny, ne dispose pas encore d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Les élus ont opté pour intégrer le SCoT du Grand Avallonnais, actuellement en cours d'élaboration. »

**NON PRISE EN COMPTE DU SCOT DE
L'AVALLONNAIS par ABOWIND et surtout de
ses cartes avec indications de protections
écologiques.**

SCOT de l'AVALLONNAIS

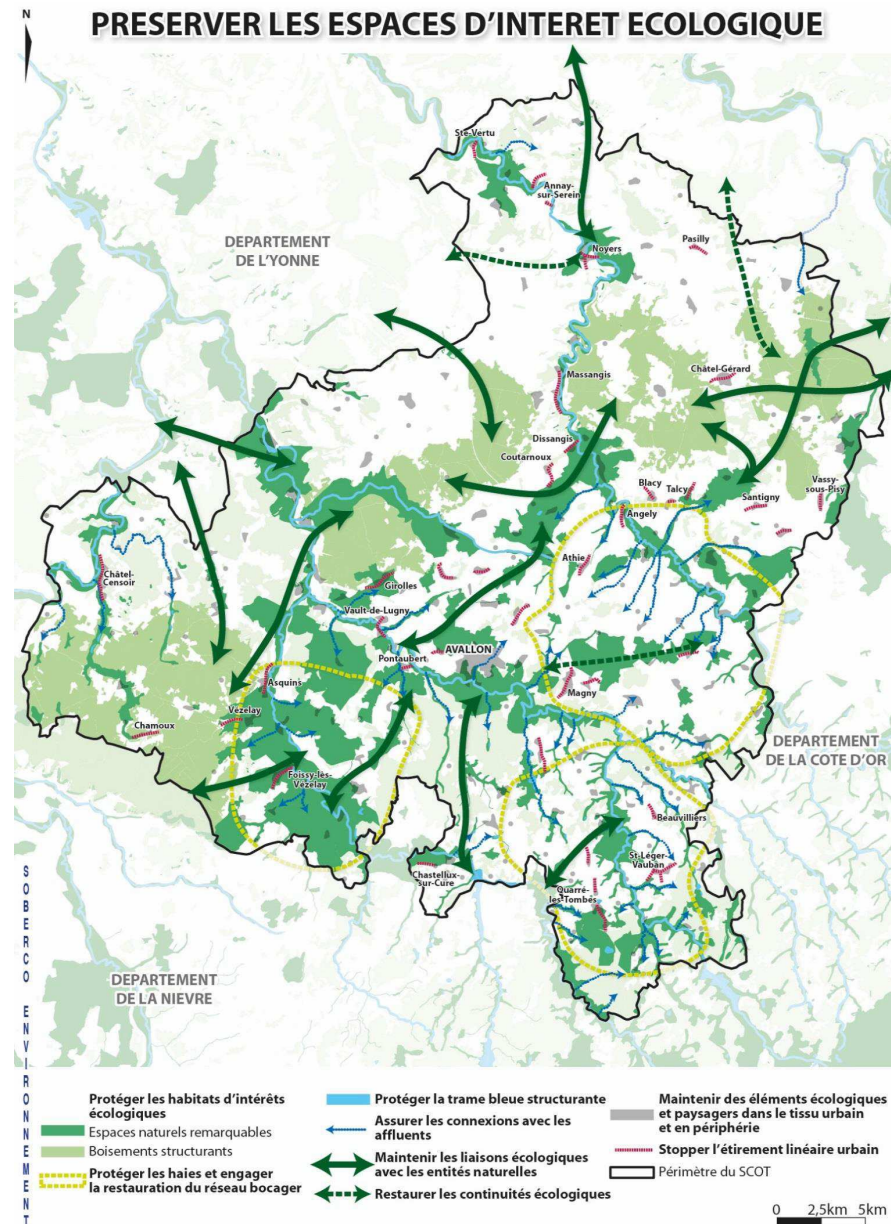
Préserver les espaces écologiques

Marmeaux

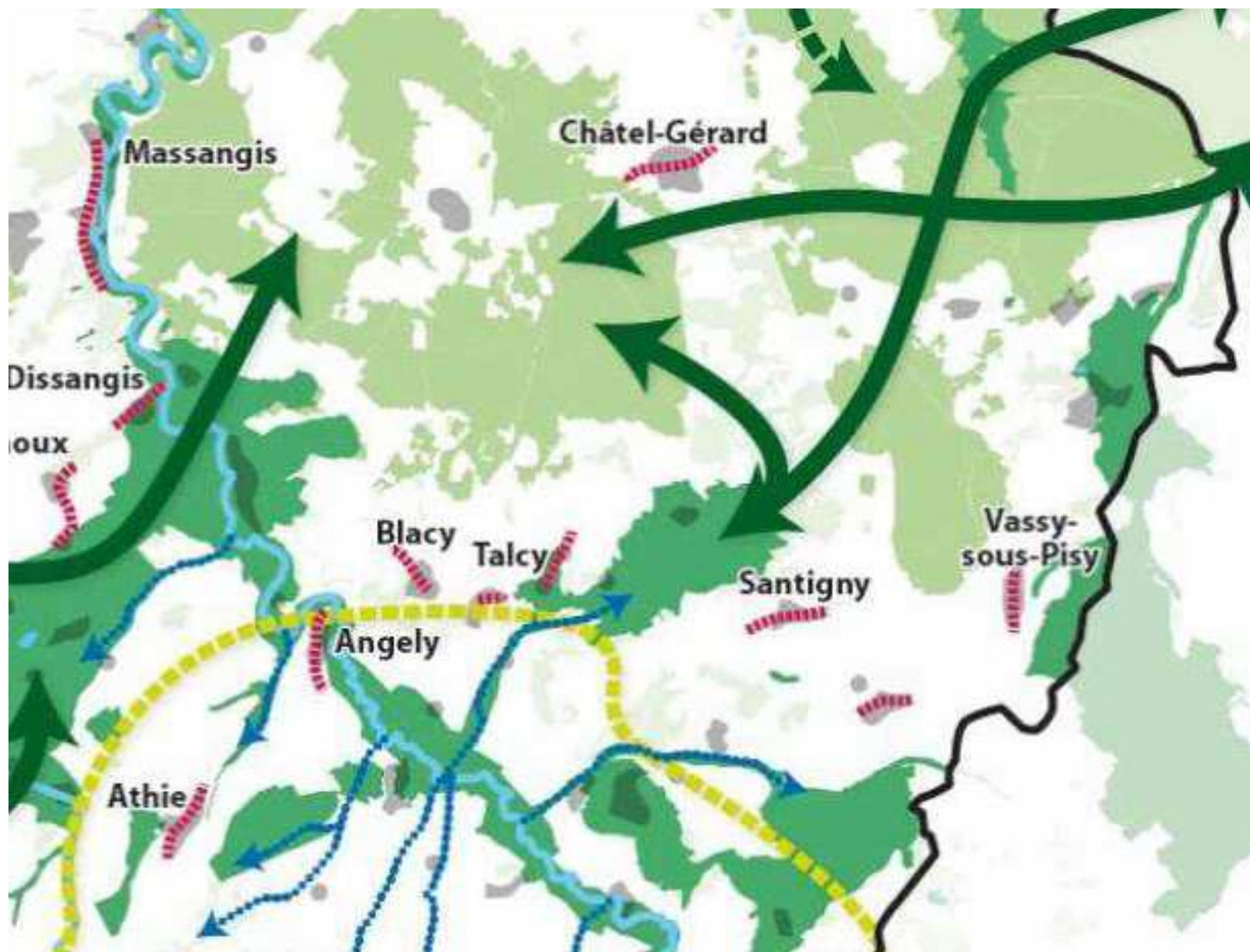
Santigny

Bierry !!!

Le S.C.O.T. a été validé en août 2019



SANTIGNY = PRESERVER LES ESPACES ECOLOGIQUES ?



Merci de votre attention

Participez à l'enquête publique

à partir du 8 septembre

<https://www.registre-dematerialise.fr/1981>

Vous êtes contre la saturation pour vous-même

Comme pour les autres !

participez à la décision : dites le !